Cfdt: SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

REGROUPEMENT DES SITES

AUX SALARIÉS DE S'ADAPTER, À L'ENTREPRISE D'ASSUMER !

GSC à fait le choix de fermer deux sites industriels

Elle nous demande maintenant de valider cette décision, sans apporter en contrepartie des garanties et des mesures à la hauteur des sacrifices imposés aux salariés !
D'autres salariés, hier comme aujourd'hui, n'ont pas eu la possibilité de choisir. Nous, nous l'avons. Notre vote doit donc peser pour obtenir davantage.

Plus, de trajets, de nouveaux horaires, davantage de contraintes personnelles et familiale... avec des mesures d'accompagnement qui restent insuffisantes face aux efforts demandés aux salariés.

Les salariés devront supporter durablement l'allongement des trajets, la modification des horaires et les conséquences du regroupement. Les mesures proposées par la direction sont limitées dans le temps et ne compensent pas pleinement les contraintes qui pèseront sur les salariés pendant des années.

HORAIRES ET APC (01/01/2029)

Les salariés du Vaudreuil seront les plus impactés par cette évolution.
Aujourd'hui : Matin 5h05-12h25 | Après-midi 12h25-19h50 | 4 Nuits 19h41-5h05.
A Évreux : Matin 5h00-13h00 | Après-midi 13h00-21h00 | 5 Nuits 21h00-5h00.

Augmentation du temps de présence quotidien.
Suppression du chevauchement entre les équipes.
Impact particulièrement important pour les équipes d'après-midi et de nuit.
Compensation seulement à 70 % pour atteindre 1 596 h, soit +3,25 % de compensation pour les équipes jour et nuit du Vaudreuil.
Prime APC : 400 € brut pour les équipes 2x8 et nuit, 100 € brut pour les équipes de journée.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Transports collectifs : prise en charge à 100 % de l'abonnement pendant 36 mois.
Transport individuel : indemnisation avec franchise de 15 km à l'aller et 15 km au retour, soit 30 km de carence par jour et seulement pendant 36 mois.
Covoiturage : 6 € par jour pour chaque covoitureur, conducteur comme passager, plafonné à 600 € par an pendant 36 mois.

AIDES À LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

Conditions : trajet supérieur à 60 km et allongement supérieur à 30 km.
Jusqu'à 1 500 € de frais d'agence.
Jusqu'à 1 500 € liés à l'achat ou à la revente d'un logement.
Double résidence : 730 € brut par mois pendant 18 mois.

PRIME D'ALLONGEMENT DE TRAJET

2 000 € brut imposable de **0 à 15 km**.
4 500 € brut imposable de **15 à 30 km.**
7 500 € brut imposable **au-delà de 30 km.**
Versement : Beaumont-le-Roger en **2029**, Le Vaudreuil en **2030**.

EMPLOI ET RECRUTEMENTS

83 emplois menacés : 63 départs en retraite estimés et 20 mobilités estimées
Remplacements : 1 pour 1 en production et **1 pour 2 dans** les structures.
130 recrutements CDI annoncés sur 6 ans à partir du 1er janvier 2027.

NOTRE ANALYSE

Les contraintes supportée par les salariés seront permanentes. Les nouveaux horaires, l'allongement des trajets, les conséquences sur la vie familiale et les changements d'organisation dureront bien au-delà des périodes d'accompagnement proposées.

À l'inverse, la majorité des mesures proposées sont limitées à 18 ou 36 mois.

Pour la CFDT, le compte n'y est pas !

PAS DE CONTREPARTIES À LA HAUTEUR, PAS DE SIGNATURE

Les salariés devront supporter durablement les conséquences de ce regroupement.
Les mesures proposées aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des efforts demandés.

La CFDT ne donnera pas son accord à la fermeture de deux sites industriels sans garanties et compensations à la hauteur des conséquences pour les salariés.

Contact CFDT : ROCARD Jean-marie mail: cfdt.schneider.blr@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique.